

GASORE Josias

R.C. A.0530

Compte: N° 8068/17-24006

B.P. 1218

KIGALI.-

19 AVR. 1988

PAIEMENT A L'ORDRE DE LA BANQUE COMMERCIALE DU RWANDA  
 ET PAYABLE EXCLUSIVEMENT ENTRE SES MAINS AU COMPTE N°  
 ...8068/17... OUVERT EN SES LIVRES, SELON LES TERMES  
 DES ARTICLES 21 A 23 DU DECRET DU 12 JANVIER 1970 RELATIF  
 AU GAGE FONDS DE COMMERCE, A L'ESCOMPTE ET AU GAGE DE  
 LA FACTURE COMMERCIALE.  
 MARCHÉ N° 257/Bud.07.09/MP.44 du 23 Janvier 1988.-

F A C T U R E N° 7/88.-

Le Gouvernement de la République Rwandaise, Ministère de la Défense Nationale, doit à Monsieur GASORE Josias, la somme de : HUIT MILLIONS SIX CENT QUARANTE DEUX MILLE NEUF CENT QUARANTE CINQ FRANCS RWANDAIS (8.642.945 FRW.) pour fourniture de : 7.550 Stères de Bois de chauffage, 75.492KGS de Haricots et 34.184 KGS de Farine de Manioc aux Camps Militaires ci-après, suivant bordereaux d'expéditions en annexe.

STERES DE BOIS DE FEUX.

- CAMP KANOMBE	: 3.600 St. x 590 FRW.	= 2.124.000 FRW.	✓
- CAMP KIGALI	: 2.700 St. x 600 FRW.	= 1.620.000 FRW.	✓
- CAMP BYUMBA	: 600 St. x 800 FRW.	= 480.000 FRW.	✓
- CAMP MUHIMA	: 650 St. x 600 FRW.	= 390.000 FRW.	✓
	7.550 Stères	= 4.614.000 FRW.	✓

H A R I C O T S .

- CAMP KANOMBE	: 34.643 KGS x 42 FRW.	= 1.455.006 FRW.	✓
- CAMP KIGALI	: 21.358 KGS x 42 FRW.	= 897.036 FRW.	✓
- CAMP MUHIMA	: 10.000 KGS x 42 FRW.	= 420.000 FRW.	✓
- CAMP KIMIHURURA	: 5.810 KGS x 42 FRW.	= 244.020 FRW.	✓
- CAMP BYUMBA	: 3.681 KGS x 43 FRW.	= 158.283 FRW.	✓
	75.492 KGS	= 3.174.345 FRW.	✓

FARINE DE MANIOC.

- CAMP KANOMBE	: 34.184 KGS x 25 FRW.	= 854.600 FRW.	✓
----------------	------------------------	----------------	---

TOTAL = 8.642.945 FRW. ✓

CAUTION DE 5% = - 432.147 FRW.

NET A PAYER = 8.210.798 FRW. ✓

VISA DE L'INSPECTION GENERALE

DES FINANCES

19 AVR. 1988

Kigali, le

Certifié sincère et véritable et arrêté à la somme de :

HUIT MILLIONS SIX CENT QUARANTE DEUX MILLE NEUF CENT QUARANTE CINQ FRANCS RWANDAIS.

Kigali, le 12.4.1988

GASORE Josias.-

Pour réception conforme

Kigali, le 13 AVR. 1988

RWANDA

Fr. 8.642.945

NGIRU Pascal

80.

Pour vérification et approbation et

imputation à charge du 18.10.02.02.19

Engagement n° 090 du 16/04/88

La Lieutenant des Collets

Le Major HAVIGWINTORE Mathias

Chef de Service Appro-Gestion

Ministère de la Défense Nationale

19-4-88